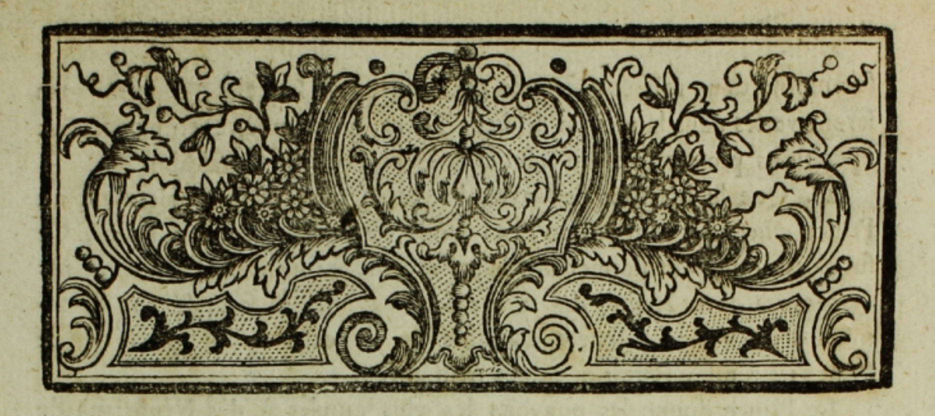
RÉPONSE
AU LIBELLE
DIFFAMATOIRE
DES SIEURS TASTET ET SQUIERRE.

AVERTISSEMENT.

CE Mémoire étoit destiné à ne paroître qu'après un grand Mémoire du Marquis DE CAVALCABO, appuyé des Piéces Justificatives, & dans lequel l'affaire est très-amplement discutée : Mais quelques circonstances essentielles retardant l'impression de ce dernier Mémoire, on n'a pas cru devoir suspendre plus long-tems la publication de celui-ci.



RÉPONSE

AU LIBELLE DIFFAMATOIRE

Des Sieurs TASTET & SQUIERRE.

LE ſieur Taſtet, Négociant conſommé, Chef d'une Maiſon de Banque & de Commerce à Londres, vient à Paris avec le ſieur de Faulconnier pour y mettre en exécution un projet de Banque diſcuté, examiné, approfondi à Londres, la plume à la main, pendant pluſieurs ſéances (1). D'après ce plan réfléchi de nouveau à Paris, dans ſes moindres détails, le ſieur Taſtet contracte avec le Marquis de Cavalcabo un acte dont les clauſes, en prouvant de part & d'autre des connoiſſances à l'abri de toute ſurpriſe, démontrent l'impoſſibilité d'être ſurpris.

Il eſt convenu entre le Marquis de Cavalcabo & le ſieur Taſtet, 1°. que le Marquis feroit autoriſer ce dernier par M. le Prince de Salm-Kyrbourg, à lever ſur ſes Terres de Flandre & de Hollande une

---

(1) *On verra dans une lettre du ſieur Taſtet écrite à M. le Prince de Salm, ſeize jours avant la faillite du ſieur Taſtet, laquelle eſt jointe au Procès, pour être donnée à la ſuite d'un Mémoire très-étendu, avec toutes les Piéces Juſtificatives, que ce plan qui ſert de baſe à la diffamation que le ſieur Taſtet a oſé ſe permettre,* eſt ſi ſolide, *ce ſont ſes expreſſions*), qu'il ſeroit impoſſible d'y trouver le moindre riſque.

somme de deux millions six cens mille livres, de laquelle, deux millions seront versés dans la maison du sieur Tastet, pour y être employés aux opérations projettées entre celui-ci & le Marquis de Cavalcabo.

2°. Que le Marquis de Cavalcabo & le sieur Tastet paieroient au Prince cinq pour cent par an, des fonds versés chez le sieur Tastet. Ce fut alors, que pour donner une haute idée de sa fortune, & *sur tout dans l'espérance d'être bientôt dépositaire de l'emprunt*, le sieur Tastet détermina d'avancer au Prince une somme de six cens mille francs, que le Prince ne rembourseroit que dans neuf ans.

Le Prince donne les pouvoirs les plus amples à des Négocians de Hollande, *Correspondans du sieur Tastet, & choisis par ce dernier*, à l'effet de lever en Hollande & en Flandre la somme convenue : ces procurations sont remises entre les mains même du sieur Tastet ; pareils pouvoirs sont envoyés aux sieurs Standaert, riches Négocians de Gand, avec ordre de verser chez le sieur Tastet les fonds que les sieurs Standaert pourroient lever. Le sieur Tastet épuise les précautions, comme on le verra par les actes : le Prince contracte les engagemens les plus irréprochables, & plus de vingt millions de biens au Soleil répondent de ces engagemens (1).

Le sieur Tastet commence à faire les avances auxquelles il s'est soumis : il fournit au Prince qui lui en donne sa reconnoissance, douze mille livres sterling *en ses acceptations* (2), & il repart pour Londres.

L'emprunt souffre des longueurs : on verra par quelles circonstances imprévues : le sieur Tastet, qui avoit dit & écrit que *quand cet emprunt essuieroit des retards, il feroit face à tout de ses propres forces*, ne laisse pas de demander du secours au Marquis de Cavalcabo (3).

Pour secourir le sieur Tastet, & pour continuer de faire au Prince les avances convenues ; le Marquis propose de se servir, en attendant le succès de l'emprunt, d'une opération *déjà approuvée par le sieur Tastet*, & sur laquelle ce Mémoire ne laissera rien à désirer. Le sieur Tastet, qui

---

(1) *L'Etat de ces biens est à la suite de ce Mémoire.*

(2) *C'est-à-dire 270 mille livres de France : de ces deux cens soixante & dix mille livres, le sieur Tastet n'en a pas payé deux cent ; & il a l'audace d'insérer dans des bulletins diffamatoires écrits de sa main, & qu'il répand au Sallon,* qu'on lui a attrapé *cinq cens mille francs.*

(3) *A cette époque, le sieur Tastet n'avoit pas payé cent mille francs : qu'on juge des forces de sa Maison.*

ne veut pas convenir de ſon impuiſſance, répond en *approuvant de nouveau cette opération*, par une Lettre jointe au procès, que ce n'eſt pas là le moment de la faire. Le Marquis tente un autre genre de ſecours : il envoie au ſieur Taſtet deux cens ſoixante-cinq mille livres d'effets ſur divers Particuliers.

Le ſieur Taſtet continue de ſe plaindre, (*ſeize jours avant ſa faillite il aſſure qu'il ſera face à tout.*) Le Marquis de Cavalcabo prend des meſures avec le ſieur de Faulconnier, & celui ci part pour aller ſecourir le ſieur Taſtet, auquel il écrit de Calais de venir le joindre. Le ſieur Taſtet ſe contente de lui envoyer le ſieur Squierre ſon Aſſocié, pour recevoir les ſecours annoncés, *& il manque le lendemain.* Le ſieur de Faulconnier, qui vouloit opérer avec le ſieur Taſtet même, paſſe à Douvres pour ſe rendre à Londres avec le ſieur Squierre : il y apprend la faillite, & que les Créanciers du ſieur Taſtet ont parlé de faire arrêter le ſieur de Faulconnier, qui cherche un prétexte plauſible pour repaſſer ſur le-champ à Calais. *Le ſieur Squierre, dont on repouſſoit la préſence, veut abſolument l'y ſuivre.* A l'arrivée de ce dernier à Calais, un Négociant porteur de quelques Effets-Taſtet *échus dès l'inſtant que la maiſon eſt en faillite*, fait arrêter le ſieur Squierre, qui eſt bientôt recommandé à la requête du Marquis de Cavalcabo, lequel demande qu'on lui reſtitue les deux cens ſoixante-cinq mille livres d'Effets qu'il a fournis au ſieur Taſtet, ſauf à faire compenſation *au prorata*, avec cent ſoixante mille que le Marquis de Cavalcabo a reçus en contre partie.

Tels ſont exactement les Faits. On ne ſçauroit nier qu'un Tribunal de Village ne fût en état de décider les queſtions auxquelles ils peuvent donner lieu.

Que le Prince paye ce qu'il a reçu, ſoit en argent, ſoit en papier ; que le Marquis ſoit payé de même, & qu'on ſe rende reſpectivement les lettres-de-change qu'on a dans les mains.

Croiroit-on que des faits ſi vulgaires, que deux actions ſi ſimples & ſi diſtinctes, viennent d'enfanter le libelle le plus atroce, qui depuis longtems ait effrayé les Citoyens ?

Pour parvenir à cet excès de licence, il a fallu ſans doute employer toutes les armes, épuiſer toutes les reſſources de la calomnie, cet aſſaſſinat moral plus vil peut-être que celui qui ſe montre teint du ſang de ſes victimes.

Le ſuccès de cette noire machination dépendoit d'un concours de ſu-

percheries, plus criminelles les unes que les autres ; les Calomniateurs n'en ont omis aucunes.

Sur des exposés infidèles, on a reclamé en Angleterre la protection du Gouvernement, & le Ministère de l'Ambassadeur Britannique à la Cour de Versailles.

On a eu recours aux Ministres de France dont on a fait tous ses efforts pour exciter l'indignation par des Mémoires calomnieux.

On a essayé les voies d'autorité avec un acharnement auquel l'impossibilité de réussir a pu seule mettre fin.

On a répandu dans les lieux publics des bulletins diffamatoires & remplis d'impostures, qui vont devenir manifestes.

On a déchaîné un Banquier qui a couru chez tous ses Confreres pour les ameuter : quelques-uns ont repoussé avec mépris ce Banquier violent & calomniateur : il a inspiré à quelques autres sa démence stupide.

Dans le même instant où l'on mettoit tout en usage pour surprendre à l'Administration quelques ordres de rigueur, on osoit se permettre le concours sacrilége de tant de ressorts ténébreux avec la Majesté des Loix dont on invoquoit la protection : on travailloit à un Mémoire à consulter qu'on a bientôt répandu avec une espéce de fureur.

On a affecté dans cet Ecrit scandaleux de confondre deux Causes aussi distinctes que les deux personnes, pour se ménager le *seul* moyen de compromettre un grand Seigneur.

On a accrédité le libelle en faisant courir des bulletins dans lesquels on expose innocemment au Public *qu'un honnête Négociant Anglais a prêté* 500 *mille francs* (1) *à M. le Prince de Salm, & qu'en reconnoissance de ce bienfait, il a été emprisonné à Calais où il gémit dans les fers.*

On a dénaturé toutes les circonstances, on a falsifié tous les détails ; on a menti sur tous les faits avec une audace, que la vérité ne se permet jamais.

On s'est servi de l'expression imposante d'*Affaire nationale*, pour désigner la faillite de deux Partciuliers obscurs : on a entassé les grands mots d'*impôt sur le Commerce*, de je ne sçais quelle *confédération* absurde que l'exposé des Faits couvrira de ridicule.

---

(1) *On a vu que le sieur Taslet a payé pour le Prince cent soixante & deux mille livres seulement.*

On a mis à la tête du Libelle un de ces titres de *Relations véritables* & funestes dont on étale les tableaux dans les carrefours aux regards de la Populace effrayée (1).

On a poussé l'injustice jusqu'à rejetter l'offre de la liberté du Prisonnier, précisément aux mêmes conditions que les Calomniateurs ne proposent dans leur Mémoire, que pour surprendre l'intérêt; manœuvre inouie, par laquelle, au lieu de la délivrer, on a la cruauté de conserver soi-même la victime, pour l'immoler au plaisir de traiter une Cause d'éclat, & peut-être à des motifs encore plus méprisables; crime (on ose se servir de ce nom) qu'on peut comparer à celui de ces Généraux avides de carnage, qui ne frémissent pas de livrer bataille avec la Paix dans leur poche.

C'étoit peu de tant de perfidie; on vouloit arracher à ses Adversaires jusqu'aux moyens de se défendre. On a feint d'écouter des paroles de conciliation, pour rallentir leur vigilance; on a entretenu leur espoir jusqu'à la veille du jour où le Parlement alloit vaquer; & tout-à-coup, afin d'arracher aux Magistrats un Jugement provisoire, on a inondé Paris des Exemplaires de ce Libelle.

En un mot on a rassemblé, sans balancer sur le choix, tous les moyens de fomenter un Procès d'éclat, & de s'assurer le prix qu'une discussion ordinaire n'auroit pas permis d'exiger

Généreux Défenseurs de l'innocence opprimée! nobles Athletes du Barreau! vous verrez avec indignation ce charlatanisme barbare, & vous ne souffrirez pas que la calomnie & le sordide intérêt souillent impunément à vos yeux la sainteté de vos augustes fonctions.

Il n'y a point de famille où la lecture du Libelle ne doive jetter l'épouvante. Ma cause est celle de tous les hommes : que ne puis-je lui prêter cette force victorieuse qu'elle recevroit de vos talens! la vérité seule peut soutenir la foiblesse des miens : je vais la présenter toute nue à votre Tribunal & à celui du Public : il vous est réservé de l'environner des foudres de l'éloquence, au milieu du sanctuaire des Loix; que j'y sois couvert d'ignominie, si j'ose en altérer la pureté !

FAIT DANS TOUS SES DÉTAILS.

M. Le Prince de Salm-Kyrbourg, en jouissance de sa fortune, & après

(1) *Mémoire à Consulter pour le sieur Thomas Squierre, attiré en trahison à Calais & emprisonné à son arrivée.*

en avoir examiné la nature, vit qu'il avoit une masse très-considérable de terres, lesquelles ne lui rapportoient pas deux & demi pour cent; il conçut le projet de dénaturer une partie de cette fortune, dans l'espoir assuré d'en augmenter aisément le produit de plus d'un tiers; il consentit à entreprendre le Canal de Provins, après en avoir acheté la propriété, & fit ensuite commencer la construction de neuf Hôtels sur des terreins acquis rue de Bourbon.

Ces entreprises exigeoient de gros fonds; les Gens d'affaires du Prince furent chargés de faire des levées en Flandres; ces levées furent faites; elles ne suffisoient pas. On leur en ordonna d'autres; mais ceux qui en étoient chargés, allarmés de voir que le Prince alloit dénaturer une partie de sa fortune, & que conséquemment cette partie alloit échapper à leur administration, commencerent, en feignant de chercher des fonds, à barrer sourdement toutes les opérations par lesquelles on pouvoit s'en procurer.

Les travaux languissoient, & de cet état même de langueur naissoient une foule d'obstacles & de tracasseries qu'on ne pouvoit surmonter qu'à force d'argent.

On proposa au Prince une personne qui lui procureroit, par quelques opérations de Banque, les fonds nécessaires, en attendant que les Gens d'affaires, pressés vigoureusement, en procurassent eux-mêmes, soit pour fournir aux travaux, soit pour rembourser l'argent qu'il seroit possible de réaliser par quelque revirement. On mena le Prince chez le sieur de Faulconnier, qui, d'accord avec le sieur le Roi, Notaire à Lille en Flandres, fit fournir par un Banquier, à la charge d'une forte commission, une somme de cent mille écus à six pour cent. Les engagemens du Banquier étoient bien plus considérables; mais on ne réalisa que 300000 liv. qui furent sur-le-champ, non dissipées selon l'assertion des Calomniateurs, mais employées exclusivement au Canal & aux constructions. Dans ces entrefaites, tandis que le sieur de Faulconnier étoit à Lille, où il s'étoit rendu pour aviser avec le sieur le Roi, aux moyens d'opérer le complément de la somme promise par le Banquier; quelqu'un proposa au sieur de Faulconnier de passer en Angleterre; on lui promettoit d'y faire faire cette opération aux mêmes conditions, & en donnant les mêmes sûretés : il s'y rend; il se disposoit à présenter l'affaire à des Négocians, auprès desquels on l'avoit introduit; lorsque le sieur de Morande, qui demeure à Londres, lui offrit de le me-

ner chez le Firmin de Taſtet, avec lequel il étoit particulierement lié; ce qui fut exécuté. Les ſieurs Taſtet & Faulconnier eurent pluſieurs entre-vues & partirent enſemble pour Paris; il y fut convenu entre le ſieur Taſtet & le Marquis de Cavalcabo (1) que le ſieur Taſtet feroit ſur-le-champ au Prince, les avances néceſſaires pour continuer le Canal & les bâtimens, que le Prince donneroit au ſieur Taſtet & à ſes Correſpondans, pouvoir & procuration de lever ſur ſes terres de Flandres & de Hollande, une ſomme de deux millions ſix cent mille livres, & que pareille procuration ſeroit envoyée aux ſieurs Standaert, Négocians de Gand, avec ordre de verſer chez le ſieur Taſtet, à Londres, les fonds que ce premier pourroit lever; tous leſquels fonds verſés chez le ſieur Taſtet produiroient cinq pour cent par an au Prince qui répéta pluſieurs fois au ſieur Taſtet: = N'allez pas croire que cet emprunt ſera prompt; il ſe fera, mais il traînera. Le ſieur Taſtet répondit conſtamment *qu'en attendant, il feroit face à tout de ſes propres forces*; ce qu'il a confirmé par une Lettre de ſa main, jointe au Procès.

Il ne faut point perdre de vue que telle eſt l'origine de cette affaire, que telle eſt la nature de cet emprunt ſi ſimple, ſi naturel, revêtu de toutes les formes néceſſaires, volontairement conſenti par le Chef d'une Maiſon de Commerce & de Banque: il faut être aveuglé par la rage; il faut être en démence pour trouver dans cette opération la plus claire & la plus courante, *une ſéduction*, une adreſſe à ſe procurer des fonds qui doit exciter l'indignation publique, un moyen d'aveugler un Chef de Maiſon, lequel n'a ſûrement pas beſoin de Tuteur en matiere d'intérêt, & qui n'eſt rien moin qu'un jeune Novice, comme ſa conduite le prouvera. Ne faut-il pas avoir renoncé à toute pudeur, pour ſe permettre les qualifications les plus odieuſes contre tous ceux qui ſe ſont mêlés d'une négociation auſſi franche? On auroit beau épuiſer les ſubterfuges de la mauvaiſe foi & de la plus noire méchanceté; le ſeul moyen de jetter du louche ſur cette opération, ſeroit de prouver que les terres ſur leſquelles on appuyoit l'emprunt n'exiſtoient pas: ſi elles exiſtent, ſi elles appartiennent au Prince qu'on ne peut outrager; on mérite d'être couvert d'un opprobre éternel.

Par l'oubli de tous les devoirs, par un excès de témérité & d'inſolence

---

(1) *Le Prince n'a jamais aſſiſté à leurs conférences particulieres, je n'y ai jamais aſſiſté non plus,*

peut-être inouï, c'eſt néanmoins d'après ce qu'on vient de lire, & d'après la ſeconde propoſition faite au ſieur Taſtet, qu'on lira dans la ſuite de ce Mémoire, que les Calomniateurs, à l'abri ſans doute du profond mépris qu'ils étoient ſûrs de lui inſpirer, ont oſé peindre un Prince Souverain (1) comme le Chef d'une *Confédération criminelle* qui doit jetter l'allarme dans tout le Commerce de l'Europe ; impoſture plus abſurde que dangereuſe, avec laquelle on a eſſayé d'ameuter toute la Banque de Paris; Fable imaginée à la Place des Victoires, parce qu'on y a en horreur le ſieur de Faulconnier, & qu'on a réſolu de mettre tout en uſage, en le vilipendant, en le décréditant, pour l'empêcher de faire des opérations qui excitent la jalouſie. C'eſt ſur-tout à ce noble motif que le Banquier, Protecteur du ſieur Taſtet, a tout ſacrifié.

Enflammé de plus en plus par les projets qu'il avoit faits avec le Marquis de Cavalcabo & le ſieur de Faulconier, le ſieur Taſtet aſſura de nouveau le Prince, qu'il n'avoit beſoin de perſonne que de ſon crédit : d'après ſes projets ſur l'emploi des fonds, il contracta avec le Marquis de Cavalcabo, des actes de Société (2) que le Prince n'a jamais vus, que je n'ai pas vus plus que lui, dont le Marquis de Cavalcabo, le ſieur Taſtet & le ſieur de Faulconnier ont eu ſeuls connoiſſance, & auxquels le Prince, malgré les efforts des calomniateurs pour tout confondre, n'a pû

---

(1) *En compromettant un grand Seigneur, uniquement comme on l'a vu, pour fabriquer une affaire d'éclat, le choix des Calomniateurs n'eſt pas heureux : le Prince de Salm-Kyrbourg eſt très-certainement connu dans le monde, pour être un des hommes de France le plus délicat en matiere d'intérêt. On citera, s'il en eſt beſoin, vingt traits de lui qui prouveront invinciblement qu'il a toujours pouſſé la délicateſſe juſqu'au ſcrupule, & que dans la fougue & dans les beſoins de la plus ardente jeuneſſe, jamais il ne s'eſt permis un moyen qui, ſans bleſſer l'honneur le plus ſevere, pût ſeulement préſenter la moindre face équivoque. Tel a été & ſera conſtamment l'homme dans le Prince, ſi indécemment attaqué. On voudroit que les Calomniateurs fuſſent témoins de l'indignation générale qu'ils ont inſpirée à tous ceux qui le connoiſſent.*

(2) *Pour donner une idée de la reconnoiſſance du ſieur Taſtet envers le ſieur Squierre ſon aſſocié, lequel a fait 30 mille guinées de fonds, il eſt à propos d'obſerver que dans ces actes ſur l'emploi de deux millions, le ſieur Taſtet prenoit ſes meſures de ſorte à expulſer le ſieur Squierre de la ſociété, au bout de quatre ans.*

avoir

avoir aucune part.(1) Quand leurs actes furent signés, le Prince dit au Sr Tastet qui lui parloit de ce travail avec enthousiasme; = Mais êtes-vous bien sûr de vos opérations ? Le sieur Tastet se prit à rire : *ces opérations*, répondit-il, *me sont démontrées comme deux & deux sont quatre, & tel en sera le résultat, que désormais, je n'en ferai pas une seule où je puisse courir le moindre risque.* (2)

Après avoir pris toutes ses mesures, le sieur Tastet accepta douze mille livres sterling de lettres de change tirées sur lui par le Marquis de Cavalcabo : ces lettres de change furent données en à-compte au Prince sur les 600 mille livres tournois qu'on devoit lui avancer : le Prince fournit sa reconnoissance des douze mille livres. La négociation de ces Effets souffrant des difficultés, *le Prince pressa le sieur Tastet de se montrer, & d'aller chez ses amis se servir de leur crédit pour réaliser.* Les Calomniateurs ne laissent pas de prétendre qu'on tint en charte privée le sieur Tastet, dont ils parlent comme d'un jeune Ecolier en proie à tous les piéges de la séduction, qui logeoit dans une hôtel-garni, rue Coquéron, & qui alloit dîner tous les jours au Temple : c'est abuser étrangement de la crédulité publique, que de se permettre de dénaturer ainsi tous les faits.

L'événement n'a que trop prouvé qu'au moment où l'*innocent* Firmin de Tastet acceptoit ces lettres de change, il faisoit le raisonnement qui suit : = *J'ai fait de grosses pertes*, (*cela est connu maintenant*,) *je vais me servir du reste de mon crédit pour faire ces avances : si l'Emprunt s'opére à tems, je me rembourse tout de suite par mes mains ; j'ai de quoi remplir tous mes vuides, & je fonde une Maison puissante aux dépens de qui il apartiendra. Si l'Emprunt n'est pas fait à tems, je manque comme j'aurois manqué, & cette Affaire, à laquelle je donnerai beaucoup d'éclat, me servira de prétexte.*

Le sieur Tastet partit pour Londres, & envoya son Associé, le sieur Squierre en Hollande, travailler à l'emprunt qui auroit eu lieu pendant le séjour qu'il y fit, si on avoit voulu accepter des propositions usuraires

---

(1) *Les Calomniateurs n'ont affecté d'identifier l'emprunt du Prince avec les Traités entre le sieur Tastet & le Marquis de Cavalcabo, que pour se ménager, comme on l'a observé, le seul moyen de compromettre dans le libelle un personnage qui pût y jetter quelque éclat.*

(2) *On verra qu'il a tenu constamment le même langage, dans des lettres jointes au Procès.*

comme il conste par la correſpondance. Le ſieur Squierre, (1) *pour tout voir par ſes yeux*, paſſa enſuite en Fandres : il alla à Gand, conférer avec MM. Standaert ; en un mot, il ne négligea rien pour prendre toutes les meſures convènables : on demande à tout Lecteur impartial ſi c'eſt-là la carriere qu'on ouvre à des gens qu'on veut ſurprendre.

Ce que le Prince avoit prévu arriva : pluſieurs obſtacles s'oppoſerent à la célérité de l'emprunt : on en annonçoit à la vérité l'ouverture, comme on peut le voir dans la correſpondance des ſieurs Standaert; mais au moment où l'on voyoit luire un eſpoir de ſuccès, quelques perſonnes traverſoient par des menées ſourdes, des moyens qui paroiſſoient d'abord infaillibles.

Le ſieur Taſtet, malgré ſes promeſſes & l'aſſurance poſitive qu'il avoit donnée *de faire face à tout de ſes propres forces*, (2) commença à demander du ſecours ; on mit tout en uſage pour preſſer l'emprunt : ſa correſpondance devint de jour en jour plus preſſante : voici ce qu'on imagina pour le ſecourir : on va voir dans ce projet, comme dans celui de l'Emprunt, les intentions aſſurément les plus pures.

Pendant le ſéjour du ſieur Taſtet à Paris, il avoit été queſtion de procurer à Londres un débouché pour la grande quantité de vins des Domaines du Prince en Allemagne. Le Prince en avoit alors, & il en a encore pour plus de 400 mille florins ; il en avoit fait envoyer en Flandres pour que ſes gens d'Affaires en procuraſſent la vente. Le ſieur Brenta-

---

(1) *Lorſque le ſieur Taſtet a voulu depuis ſurprendre un ordre de l'Adminiſtration pour l'élargiſſement du ſieur Squierre, il le préſentoit comme un Gentilhomme Anglois, arrêté parce qu'on le prétendoit aſſocié du ſieur Taſtet : il n'y a pas un moyen de ces MM. qui ne ſoit préciſément de la nature de ceux dont ils nous accuſent de nous être ſervis : les Calomniateurs n'ont dérogé à cette maniere ténébreuſe, qui caractériſe leur conduite & particulierement le libelle, que pour ſe permettre une plaiſanterie auſſi peu fondée que leurs allégations : je veux parler* du Régiment du Prince qui n'a pas de Régiment : *il faut leur apprendre que le Prince, comme d'autres Etats de l'Empire, a en Allemagne un Bataillon de Grenadiers qui fournit à la guerre le contingent de ſa Maiſon ; & il n'y a pas un ſeul de ces* Meſſieurs *qui ne ſoit prêt à donner aux Calomniateurs des preuves irrécuſables & frappantes de ſon exiſtence : c'eſt ainſi qu'à l'Article de la Pairie viagere du Docteur Squierre, les mêmes Calomniateurs ont écrit autant d'abſurdités que de mots.*

(2) *On a vu qu'il a oſé renouveller les mêmes promeſſes dans une lettre qu'il a écrite au Prince ſeize jours avant la faillite.*

tano, Négociant de Kyrn, petite ville appartenant au Prince, l'avoit sollicité d'ordonner à ses Gens d'Affaires qu'au lieu d'envoyer en argent, à Kyrn, le produit de la vente des vins, ils fissent passer ces produits au sieur Brentano en marchandises d'épiceries, que celui-ci vendroit pour son compte dans le pays même, & à la foire de Francfort; à la charge de remettre dans le trésor du Prince, en espéces, le montant du prix auquel les vins auroient été & seroient vendus ou troqués en Flandres ou en Hollande. Le Prince en accordant cette grace au sieur Brentano son Sujet, ouvroit dans sa ville, une branche de commerce considérable; rien n'étoit plus sage: on avoit demandé au sieur Tastet pendant son séjour à Paris, s'il pourroit, de son côté, procurer à Londres, quelque débouché de ces vins qu'on lui adresseroit, en leur faisant descendre le Rhin & la Meuse jusqu'à Rotterdam: le sieur Tastet en emporta même des Essais. Lorsqu'on lui parla de ce débouché pour les vins, on lui fit part du projet du sieur Brentano, & de la grace que le Prince lui avoit accordée, dans l'espoir de voir prospérer la Maison de Commerce de ce Négociant: le sieur Tastet approuva fort la spéculation des sieurs Brentano, avec lesquels il demanda qu'on le liât. Ses Lettres jointes au Procès font foi de son opinion à cet égard.

Lorsque le sieur Tastet demanda du secours avec le plus d'instances, le sieur de Faulconnier imagina de se servir, à quelques égards, du projet de l'opération avec Brentano, pour procurer au sieur Tastet le prompt secours dont il avoit besoin. Il fit signer au Prince une procuration, portant pouvoir de faire acheter à Londres par le sieur Tastet une quantité de Marchandises: ces Marchandises devoient être envoyées à Rotterdam selon le premier plan, pour remonter le Rhin. Mais au moment où le Commissionnaire de Hollande les auroit reçues, le sieur Tastet auroit tiré sur lui une partie de la valeur, avec laquelle il se seroit mis au courant en attendant l'emprunt, & il auroit pu tenir les engagemens qu'il avoit pris lui-même, & de sa pleine volonté, avec le Prince. Le surplus auroit été envoyé au sieur Brentano; ce qui auroit ouvert la premiere opération projettée, & auroit remédié à tout pour le moment (1). Qu'y a-t-il donc de

(1) *On en appelle ici au plus honnête Négociant: quoi de plus loyal qu'une pareille opération, lorsqu'elle est fondée sur des hypothéques les plus solides? On demande aux grands Seigneurs qui ont besoin de fonds, si le plus délicat d'entre eux balanceroit à se*

plus licite que cette opération, laquelle, ſelon les calomniateurs, doit ſervir d'épouvantail à tout le Commerce de l'Europe, comme on a feint de l'avoir perſuadé aux deux Gouvernemens de France & d'Angleterre, avec leſquels elle n'a ſûrement aucun rapport?

Comme il s'agiſſoit d'une procuration très-conſidérable, on ne pouvoit la confier au premier venu: le Prince voulut que je m'en chargeaſſe, & c'eſt le ſeul rapport que j'ai eu dans cette malheureuſe affaire. Je partis pour Londres avec un état des biens du Prince, certifié par le Prince même.

Le ſieur Taſtet accourut dans l'Auberge où j'étois deſcendu à Londres, & me força de prendre un appartement chez lui.

Pendant près d'un mois il ne fut queſtion que de Lettres pour hâter l'emprunt, d'efforts multipliés pour s'oppoſer aux manœuvres qu'on employoit en Flandres & en Hollande pour le reculer; Lettres des ſieurs Taſtet aux ſieurs Standaert; de ceux-ci au ſieur Taſtet; allarmes ſuſcitées que lui donnoient des Correſpondans de Hollande & de Paris ſur les difficultés de l'emprunt; quelques-uns le prétendoient impraticable (1).

J'avois propoſé au ſieur Taſtet l'opération pour laquelle j'apportois les procurations. Le ſieur Taſtet, dont le crédit étoit expirant, qui ne pouvoit plus acheter, & qui ne vouloit pas en convenir, écrivit à ce ſujet au Marquis de Cavalcabo, une Lettre jointe au procès: on verra dans cette Lettre qu'il trouve la propoſition honnête, toute ſimple, très-avantageuſe. Je croyois le ſieur Taſtet de bonne-foi, & j'étois pénétré de voir qu'il rejettât pour le moment le ſeul moyen de réaliſer les fonds qui lui étoient néceſſaires: j'écrivis au Prince pour le ſupplier d'aller lui-même à Gand preſſer le ſieur Standaert. Le Prince, dont l'ame ſenſible & pure, ſouffroit de voir que le ſieur Taſtet avoit mal-à-propos compté ſur ſes forces, partit ſur-le-champ pour la Flandre, d'où il ne revint qu'avec des eſpérances.

Ces divers incidens, l'embarras du ſieur Taſtet, les allarmes qu'on continuoit à lui inſpirer, l'intérêt qu'il m'avoit inſpiré lui-même, donnoient lieu à une correſpondance perpétuelle & ſi multipliée, qu'on con-

---

ſervir des moyens qu'on a employés pour le Prince de Salm : on reclame leur opinion; on l'oppoſe aux invectives d'un Banqueroutier, vraiſemblablement fruſtré dans les eſpérances, qu'il avoit fondées ſur le maniement des deux millions très-heureuſement échappés à ſon avidité.

(1) *Le ſieur Standaert vient d'offrir de commencer à verſer.*

fumoit le tems à écrire ; les calomniateurs me font un crime de ce que j'écrivois au sieur de Faulconnier des Lettres *particulieres* que je ne communiquois pas au sieur Tastet : ils en concluent que ces Lettres prouvent de la mauvaise foi : ils se vantent d'en avoir une dans laquelle je prie le sieur de Faulconnier de me délivrer de deux Furies : ils prétendent que cette Lettre est suspecte. Eh bien ! je les défie, *non de la publier*, ils la tronqueroient, mais de la déposer (1) ; & si dans cette Lettre particuliere & dans les autres, ma bonne-foi, mon intérêt pour le sieur Tastet, mon impatience des délais occasionnés par les mal-intentionnés, ne percent pas à chaque ligne, je m'avoue coupable de tous les crimes forgés dans l'attelier des calomniateurs. Et pourquoi n'aurois-je pas écrit des Lettres particulieres dans lesquelles, quoiqu'elles roulassent principalement sur l'affaire de l'emprunt, je parlois des miennes ? Le sieur Tastet, outre sa Lettre de Correspondance au Marquis de Cavalcabo, ne manquoit jamais d'en écrire une particuliere au sieur de Faulconnier, qu'il ne me communiquoit pas : il en recevoit aussi une particuliere du sieur de Faulconnier, qu'il ne me communiquoit pas davantage.

Sans doute que je pressois le sieur de Faulconnier de me délivrer de deux Furies ; ce qui ne pouvoit avoir rien de commun avec des fonds qui eussent été versés chez le sieur Tastet, ou avec les avances qu'il avoit faites au Prince en ses acceptations ; je regarde sans doute des Créanciers qu'on est assez malheureux pour être forcé de faire attendre, comme des Furies toujours en agitation : je suis cependant loin d'être noyé, comme les calomniateurs le prétendent ; je ne surnagerai que trop pour eux : *j'ai payé une partie de mes dettes*, & j'espere avoir le plaisir d'éteindre bientôt le reste. Que je sois riche ou pauvre, quelle influence d'ailleurs cela peut-il avoir sur cette étrange affaire (2), puisque les calomniateurs ont eu la bêtise effrontée d'accuser un grand Seigneur qui a plus de vingt milions de bien au Soleil, de s'être donné tant de peines, d'avoir employé tant d'A-

---

(1) *Je déposerai de mon côté mes Lettres particulieres au sieur Faulconnier ; les timbres répondront des dates.*

(2) *A moins de soutenir, comme le Banquier énergumene dont nous avons parlé, l'a soutenu* devant témoins, *qu'il étoit bien clair que tous ceux qui s'étoient mêlés de cette affaire avoient partagé une portion des Effets-Tastet, appartenant au Prince : je conviens que si l'Energumene eût été à leur place, c'eût été sa spéculation favorite.*

gens pour *surprendre* moins de deux cens mille francs à un sieur Firmin de Taſtet ?

Ce qu'il y a de plus vrai que les impoſtures du libelle, c'eſt que le ſieur Taſtet, pour lequel j'avois une Lettre de crédit de ſon Sociétaire le Marquis de Cavalcabo, m'a preſſé très-inſtamment, à pluſieurs repriſes, de prendre de l'argent (1); que je lui ai toujours répondu que vivant comme je vivois, occupé chez lui preſque toute la journée, toujours couché à neuf heures du ſoir, je n'avois beſoin d'autre argent que celui qui m'étoit néceſſaire pour payer mes Fiacres; que j'avois encore quelques louis; que mon intention étoit de ne faire aucune eſpèce de dépenſe, & que ſi j'avois beſoin d'argent pour partir, je lui en demanderois; ce à quoi je me ſuis ſtrictement borné, quoique je fuſſe autoriſé à faire autrement. Cette conduite ne reſſemble guere, je penſe, à celle d'un homme qui ſe concilie avec d'autres pour faire une dupe, *laquelle ne pouvoit pas l'être, comme on va le voir.*

Lors que le ſieur Taſtet eut écrit la Lettre ſur l'inconvénient de faire alors l'achat des Marchandiſes; lors que les dernieres Lettres de Hollande, écrites d'après les renſeignemens d'un Receveur qui trahiſſoit ſon Maître, comme cela eſt prouvé, eurent inſpiré ou donné lieu au ſieur Taſtet d'affecter les plus grandes allarmes, même ſur les riſques qu'il prétendoit courir *de tout perdre*; je lui fis une réponſe à laquelle il n'y avoit pas de réplique.

« J'ai dans ma poche la déclaration du Bureau des Hypotheques du » Comté de Saint-Paul, par laquelle il eſt manifeſte qu'une telle Terre » qui en dépend eſt libre de toute hypotheque: cette Terre ſeule vaut » bien plus du double de ce que vous avez avancé. J'offre de la faire » hypothéquer à celui de vos Correſpondans auquel vous voudrez envoyer » vos pouvoirs, & de reſter chez vous juſqu'à ce que vous en ayez reçu » l'acte. Je connois trop la délicateſſe du Prince, pour n'être pas ſûr d'être » avoué ſur-le-champ ». Je lui remis en même-tems cette déclaration dont il m'a donné ſon reçu, avec celui des deux autres piéces qu'il me demanda (2), & que je lui laiſſai, quoiqu'il fût decidé qu'on n'en feroit pas

---

(1) *On verra en ſon lieu, ce qui s'eſt paſſé entre le ſieur Taſtet & moi à cet égard: je n'ai cherché qu'à faire l'expoſé le plus ſimple & le plus exact.*

(2) *L'état des biens & des prétentions du Prince & le pouvoir pour l'achat des Marchandiſes.*

d'uſage. Avec mes intentions je devois être ſans méfiance: le ſieur Taſtet, *au pied du mur*, me répondit après avoir lu ma déclaration, « *c'eſt de l'ar-* » *gent qu'il me faut* ». *A la bonne-heure*, repartis-je, *quoique vous ayez dit & écrit, qu'en cas de lenteurs vous feriez face à tout de vos propres forces, & que ce ſoit vous ſeul conſéquemment qui ayiez induit en erreur ; mais au moins ne dites plus que vous courez quelque riſque pour le peu de fonds dont vous êtes à découvert.*

Sur ces entrefaites, & d'après les Lettres particulieres que le ſieur Taſtet écrivoit au ſieur de Faulconnier, & qu'il ne me communiquoit jamais ; ce dernier prit des meſures pour le ſecourir, & partit pour Calais avec un Commis que les perſonnes qui avoient accepté l'opération qu'il vouloit faire pour le ſieur Taſtet, avoient donné au ſieur de Faulconnier. Arrivé à Calais, il écrivit au ſieur Taſtet qu'il le prioit de paſſer la mer, & parce que l'opération (*que j'ignore*) devoit ſe faire à Calais, & parce que la mer le tourmentoit exceſſivement : le ſieur Taſtet lui répondit qu'il lui étoit impoſſible de quitter ſa maiſon, mais qu'il lui envoyoit le ſieur Squierre ſon Aſſocié avec un Commis. (C'eſt ici où il ſera eſſentiel de conſulter les dates de la Correſpondance du ſieur Taſtet.) Elles prouveront que le jour même où il envoyoit le ſieur Squierre chercher du ſecours, toutes ſes meſures étoient priſes pour manquer. Sa faillite étoit forcée : le prétexte en étoit plauſible, & il vouloit détourner l'attention de la diſſipation de trente mille guinées, que le ſieur Squierre avoit miſes entre les mains du ſieur Taſtet.

Le ſieur Squierre partit la nuit : *le lendemain au matin* le ſieur Taſtet me déclara, en prenant du thé avec moi, qu'il avoit réſolu de raſſembler ſes Créanciers & de manquer. Je lui dis tout ce que je pus imaginer de plus fort, pour le détourner de ce deſſein, d'autant plus inconcevable, que ſon Aſſocié étoit parti la veille pour aller chercher du ſecours. Je le conjurai d'attendre au moins l'iſſue de ce voyage, & *le ſieur Taſtet me le promit formellement en me ſerrant la main.* J'écrivis ſur-le-champ au ſieur de Morande, ami intime du ſieur Taſtet : le ſieur de Morande accourut, & joignit ſes inſtances aux miennes ; car le ſieur Taſtet, malgré ſa promeſſe, avoit déjà changé d'avis. Je m'en étois ſurtout apperçu aux allées & venues de pluſieurs perſonnes qui n'avoient pas coutume de fréquenter la maiſon. Enfin le lendemain matin le ſieur Taſtet m'apprit qu'il avoit ceſſé ſes paiemens, & que ſa faillite étoit déclarée ; il m'aſſura que ſa *con-*

nexion avec le Marquis de Cavalcabo, & ses avances au Prince (quelles avances pour une maison qui écrivoit du ton du sieur Tastet), occasionnoient sa faillite, & qu'il alloit faire une circulaire pour en annoncer la cause au dehors. Il m'avertit aussi que ses Créanciers (*auxquels il avoit dit ce qu'il avoit voulu*) trouvoient mauvais que la personne chargée d'une procuration pour traiter avec le sieur Tastet, fût en ces circonstances dans sa maison. Je supprime les instances les plus vives de ma part & de celle du sieur de Morande, les offres de faire accepter tous les partis que le sieur Tastet proposeroit, plutôt que de le voir manquer. J'épuisai tout: il ajouta que ces Messieurs vouloient me faire arrêter, ainsi que le sieur Joyau; qu'il m'en avertissoit, parce que je logeois chez lui, & que le sieur de Morande me procureroit un logement. Je lui répondis que je n'avois pas besoin de logement, & que j'allois envoyer chercher une chaise de poste & repartir pour Calais: telle est l'exacte vérité; elle ne ressemble pas au récit des calomniateurs.

Je passai le reste de la journée dans la salle du sieur Tastet, auprès du feu, à attendre l'événement: il remonta plusieurs fois; nouvelles représentations de ma part, sur ce qu'il étoit bien étrange qu'il manquât à l'insçu d'un Associé parti de Londres pour aller chercher du secours; ou que l'Associé le sachant, il eût entrepris ce voyage. Le sieur Tastet dans ces conférences, étoit beaucoup plus embarrassé que moi, & ne savoit plus que répondre; sinon qu'en un mot, il vouloit rompre sa *Connexion* avec le Marquis de Cavalcabo, & que c'étoit-là le seul moyen.

Quoique le sieur Taster poussât jusqu'à l'affectation, le soin de m'avertir que ses Créanciers vouloient me faire arrêter, on observera que si ses Créanciers l'avoient pu, ses avertissemens eussent été très-inutiles: quelle apparence qu'ils eussent demandé son consentement? Quelle difficulté, moi dans la maison, jusqu'au dernier moment, de m'envoyer un Connétable! La volonté du sieur Tastet qui n'avoit plus le droit, à ce qu'il me dit en propres termes, *de prendre dans sa petite caisse*, *de quoi envoyer à la boucherie*, sans la permission de ses Créanciers; sa volonté, dis-je, étoit assurément bien nulle à mon égard: il étoit interdit en quelque sorte: c'étoit la *Masse* qui ordonnoit, & j'étois sous la main des Créanciers; puisque je ne sortis pas de la journée, & que je ne montai en chaise que vers les 10 heures du soir.

Dans la derniere entrevue avec le sieur Tastet qui remonta, comme

je

je l'ai dit plusieurs fois ; il me reparla encore du dessein de ses Créanciers, assurant toujours que ce n'étoit pas le sien, & voici mot à mot notre conversation devant le sieur de Morande. Je lui répondis qu'il seroit sans doute très-amer pour un homme incommodé comme je l'étois, & qui pouvoit à peine se soutenir sur ses jambes, d'être arrêté dans un pays étranger où il ne connoissoit personne; qu'il étoit dur de recevoir ce prix de tant de soins que je m'étois donnés de si bonne foi, & pour lui-même & pour les autres; qu'au surplus, mon parti étoit pris : je me tournai alors vers le sieur de Morande, & je lui demandai si à tout événement, un malade pouvoit se procurer dans les prisons de Londres une chambre commode ; il me répondit qu'oui, très-affecté lui-même, de cette conversation. Je continuai à adresser la parole au sieur Tastet, en ces termes : je n'ai fait, dans toute cette affaire, & vous en êtes bien persuadé (1), qu'office d'ami ; car il ne pouvoit m'en revenir un écu. Vous me paroissez avoir vos raisons pour la dénaturer : je suis prêt à me rendre en prison, bien assuré que j'en sortirai aux dépens de qui il appartiendra : je vous dirai plus ; s'il peut vous être utile vis-à-vis de vos Créanciers, que je reste à Londres, je vous offre d'y rester jusqu'à ce que tout ceci soit débrouillé : le sieur Tastet répéta toujours que le dessein de m'arrêter ne venoit pas de lui. Ma réponse avoit redoublé son embarras : j'ajoutai devant le sieur de Morande qui disoit au sieur Tastet tout ce qui peut venir à un homme d'esprit, dans de pareilles circonstances : « Vous savez, Monsieur, que vous m'avez sollicité à plusieurs re- » prises, de prendre de l'argent : je vous ai répondu que je n'étois pas » venu à Londres pour faire de la dépense, que quelques louis qui me » restoient, me suffisoient pour mes voitures, & que si j'avois besoin » d'argent pour partir, je vous en demanderois : cela est vrai, répondit le sieur Tastet, & si vous m'aviez demandé 500 *pièces*, il y a huit jours, je vous les aurois données ; mais aujourd'hui tout est sous la main des Créanciers, même la petite caisse de la dépense. « Il ne me reste » pourtant, repris-je, que quatre guinées; je voulois vous en demander » 10 ou 12 pour faire mon voyage : je ne puis pas vous les donner, » me répondit-il » ; mais je vous les ferai remettre par un de mes an-

---

(1) *Il l'est bien encore, le vil Calomniateur.*

ciens Commis qui vous les apportera avant votre départ (1) : il ajouta en ſortant de la ſalle : je vous ſouhaite un bon voyage : vraiſemblablement nous ne nous verrons plus ; & s'adreſſant au ſieur de Morande, il lui dit en Anglais, que ſes Créanciers avoient eu quelque humeur de le voir préciſément ce jour-là dans la maiſon ; parce qu'ils ſçavoient que c'étoit lui qui lui avoit fait contracter cette *Connexion* avec le Marquis de Cavalcabo : le ſieur de Morande lui répondit : eh bien, pour ne pas déplaire à ces Meſſieurs, je ne paroîtrai pas ; mais ſi je puis vous être bon à quelque choſe, vous me trouverez auprès de chez vous : (il lui indiqua le lieu) il ajouta, en me parlant après le départ du ſieur Taſtet : je veux être à portée ; car il a grand beſoin de conſeil ; je louerai même une chambre dans le quartier, afin de pouvoir communiquer avec lui. Le ſieur de Morande partit, en me laiſſant l'adreſſe du caffé où il m'attendroit ; m'offrant de m'accompagner à quelques milles de Londres, pour que je ne fuſſe pas embarraſſé la nuit, ne connoiſſant pas les êtres : voilà à quoi ſe réduit l'exacte vérité. Si l'Auteur du Libelle avoit été témoin de ces détails, il auroit vu combien le ſieur Taſtet étoit éloigné du ton dramatique qu'il lui prête, en le faiſant, avec tant d'ineptie, *m'ordonner de quitter l'Angleterre.*

Je reſtai encore ſeul : le Lecteur doit apprendre que tandis que le ſieur Taſtet m'aſſuroit, *par reſpect pour l'hoſpitalité*, que le deſſein de me faire arrêter ne venoit pas de lui, mais de ſes Créanciers (2) ; on avoit agité & conſulté dans l'aſſemblée des Créanciers, comme on y agitoit & conſultoit encore (& je le ſçavois) s'il y avoit lieu à m'arrêter : des Gens de Loi prononcerent que non ; mais que *d'après le rapport du ſieur Taſtet*, ſi le ſieur de Faulconnier étoit à ma place, on pourroit s'aſſurer de lui.

Telle eſt la conduite du ſieur Taſtet, laquelle prend une couleur ſi héroïque dans le Libelle : il eſt fâcheux que les détails ſublimes de la prétendue hoſpitalité du ſieur Taſtet, portent ſur une Fable. Le Lecteur eſt ſeulement ſupplié d'obſerver que les Créanciers du ſieur Taſtet agi-

---

(1) *Le ſieur Taſtet ſoutenoit juſqu'au bout l'hypocriſie de ſon rôle & l'affectation de régularité ; c'eſt un Commis que je n'avois jamais vu, qui va me donner l'argent néceſſaire pour quitter Londres, dont il tardoit fort au ſieur Taſtet de me voir dehors.*

(2) *Le ſieur Taſtet me répeta encore ces paroles, après qu'on eut décidé qu'il n'y avoit pas lieu à m'arrêter, afin d'entretenir mon inquiétude & de me faire partir.*

toient si l'on pouvoit m'arrêter, & il paroîtra bien naturel que prévenus comme ils l'étoient, ils le fissent pour acquérir des lumieres sur la nature de la faillite. Si le sieur Tastet avoit été de bonne foi, loin de *m'ordonner* & de commander au sieur Joyau, selon l'expression burlesque du Libelle, de quitter l'Angleterre, il auroit mis sans doute tout en usage pour nous retenir. Quelle bonne fortune dans ce moment critique, que d'avoir sous sa main deux complices de tant de manœuvres, dont la présence & la conviction justifioient si pleinement le sieur Tastet devant ses Créanciers! il lui tardoit au contraire d'éloigner les témoins; parce que ces témoins, avoient l'usage de la parole; & le sieur Tastet enchanté de leur départ, se fait ensuite un mérite de ce que des Gens de Loi consultés par ses Créanciers & non par lui, déciderent qu'il n'y avoit lieu à m'arrêter.

Les sarcasmes des Calomniateurs sur les douze guinées, ne sont pas moins ridicules : on a vu que j'avois une lettre de crédit dont je n'ai pas eu besoin de me servir : j'étois donc arrivé à Londres avec le peu d'argent qui m'étoit nécessaire. Quand le sieur Tastet vint à Paris avec le sieur de Faulconnier pour y contracter sa société avec le Marquis de Cavalcabo, il avoit encore moins d'argent qu'il ne m'en étoit resté à mon arrivée à Londres : le sieur Tastet prit chez le Marquis de Cavalcabo, *selon l'usage constant*, de quoi payer quelques habits, sa dépense à Paris, & les frais de son retour.

Je sçavois qu'il avoit été décidé qu'il n'y avoit point lieu à m'arrêter; mais il n'étoit pas impossible que cette disposition changeât, & tel fut mon raisonnement : je ne sortirai de la maison que pour monter en chaise (j'en avois envoyé louer une); car si on doit m'arrêter dans la rue, on m'arrêtera également quand je monterai en chaise pour partir, ou quand je monterois dans un fiacre pour changer de logement : si l'on ne m'arrête pas, je ne perds pas une minute, & je vais, au lieu de séjourner inutilement dans une Auberge, avertir le sieur de Faulconnier du danger qui le menace, s'il paroît à Londres : on verra le motif de cette réflexion.

D'après ce qu'on vient de lire, quoi de plus naturel que le ton de ma lettre que citent les Calomniateurs & dont ils prétendent tirer quelque avantage ? Dans l'état où j'étois, pénétré d'un dénouement si imprévu pour moi, pouvois-je ne pas mêler de l'inquiétude à la fermeté que je

n'ai cessé de montrer pendant cette triste & longue journée ? Les mêmes Calomniateurs parlent d'une autre Lettre, pour en comparer le ton ; sans doute il devoit être bien différent ; qu'ils la produisent, qu'ils montrent toutes celles qu'ils auront pu se procurer : je ferai fournir celles qui leur manquent, comme je l'ai déja offert, & on les déposera pour qu'ils ne puissent pas les tronquer.

Sur les dix heures du soir, un ancien Commis du sieur Tastet me remit les douze guinées : la chaise venoit d'arriver ; je descendis avec lui ; je le priai d'avertir le sieur Tastet que je partois, il me répondit qu'il étoit enfermé avec plusieurs personnes : je montai en chaise, & j'allai prendre le sieur de Morande au Caffé qu'il m'avoit indiqué. Il écrivoit, ne fit qu'achever une lettre & se mit en chaise avec moi. Le sieur de Morande m'accompagna jusqu'à Bartfort où je le quittai. L'entretien ne roula guere que sur le soin qu'il auroit qu'on n'attribuât pas au Prince la faillite du sieur Tastet dans des papiers & Journaux Anglois où le premier venu fait imprimer ce que bon lui semble, moyennant quelques précautions ; sur les mesures qu'il prendroit pour que le Prince ne fût pas compromis, & sur les ménagemens qu'il avoit à garder avec le sieur Tastet, lequel lui avoit prêté cent ou deux cent guinées sur un contrat. Je courus toute la nuit ; j'avois fait une réflexion dont l'événement me prouva la solidité. « Le sieur de Faulconnier sera très-embarrassé de voir » arriver à Calais le sieur Squierre, au lieu du sieur Tastet, *dont toutes les » lettres particulieres respiroient la tendresse fraternelle :* Il sera très-» difficile au sieur de Faulconnier de traiter avec le sieur Squierre, qui s'ex-» plique péniblement en François & avec lequel il n'a jamais rien » traité ; c'est avec le sieur Tastet exclusivement qu'il a tout fait ; je ne » doute point que ne voyant pas arriver ce dernier, il ne parte lui-mê-» me de Calais pour venir à Londres, & calculant le tems du départ du sieur Squierre, je voyois que je n'avois pas un instant à perdre pour prévenir le voyage du sieur de Faulconnier.

Je ne me trompois pas dans mes conjectures ; j'arrive à Douvres à neuf heures du matin ; j'arrête devant l'Auberge du Vaisseau & j'apperçois au travers des fenêtres d'une salle à manger, le sieur Squierre, son Commis, le sieur de Faulconnier, le Commis dont j'ai parlé & le sieur Joyau : ils étoient à table. Le sieur Joyau vint à moi & me dit qu'il avoit appris au sieur de Faulconnier la faillite du sieur Tastet, & que

néanmoins le ſieur de Faulconnier avoit réſolu d'aller à Londres : mon arrivée avoit ſurpris le ſieur Squierre ou il feignoit de l'être : je pris un bouillon debout, ſongeant à trouver un prétexte de mon apparition & aux moyens de *détourner le ſieur de Faulconnier d'aller à Londres.* Je m'étois donné le tems d'y réfléchir, en diſant que nous cauſerions après le déjeûner. Lorſqu'on fut levé de table, je ſaiſis l'inſtant de dire au ſieur de Faulconnier les intentions des Créanciers du ſieur Taſtet, & que s'il alloit à Londres, il ſeroit très-certainement arrêté ; « il me répondit que je le » ſurprenois d'autant plus, que ſi le ſieur Taſtet s'étoit rendu à ſon invi- » tation de paſſer à Calais, il l'auroit tiré d'affaires par le revirement le » plus ſimple, qu'on lui avoit donné toutes ſortes de facilités à cet » égard ; qu'il avoit même amené avec lui un fondé de procuration des » perſonnes qui lui procuroient le crédit & l'argent néceſſaires pour cette » opération, & qu'il étoit muni de tous les papiers relatifs aux affaires » du ſieur Taſtet, depuis l'origine de la liaiſon, afin qu'on fût en état » de conclure avec connoiſſance de cauſe ». La vue d'un grand porte-feuille qui contenoit tous ces papiers, me fit la plus forte impreſſion ; en inſiſtant ſur la néceſſité de repaſſer à Calais, ce que le ſieur de Faulconnier s'obſtinoit d'abord à ne pas faire ; je lui fis obſerver quel malheur ce ſeroit, ſi en s'aſſurant de ſa perſonne en Angleterre, on s'emparoit du porte-feuille : ce porte-feuille contenoit toutes les piéces originales ſi néceſſaires aujourd'hui à notre juſtification & la ſeule idée de cette perte me fait encore friſſonner. Nous convînmes de dire que d'après notre entrevue, le ſieur de Faulconnier pouvoit ſe paſſer de la préſence du ſieur Taſtet, lequel étoit d'ailleurs trop preſſé pour ſupporter le moindre retard & à qui il falloit ſur le champ, au lieu d'un crédit, le plus d'*eſpeces* qu'on pourroit s'en procurer ; qu'il s'agiſſoit donc de retourner à Calais *avec le Commis du ſieur Squierre* & celui qui accompagnoit le ſieur de Faulconnier ; tandis que le ſieur Squierre continueroit ſa route pour Londres où le ſieur de Faulconnier ſe rendroit ſans délai : celui-ci le dit au ſieur Squierre, en ſortant de la chambre où nous nous étions retirés. Le Sr Squierre, que les calomniateurs maintiennent *attiré en trahiſon*, répondit QUE LA PRÉSENCE DE SON COMMIS NE SUFFISOIT PAS, QUE LA SIENNE ÉTOIT BIEN PLUS NÉCESSAIRE : le ſieur de Faulconnier inſiſta pour amener le Commis ſeulement : le ſieur Squierre répondit qu'on pouvoit avoir beſoin de la ſignature de ſa maiſon, que ſa préſence

étoit donc essentielle, qu'il alloit faire partir son Commis pour Londres, après avoir écrit au sieur Taftet, & que nous nous embarquerions par le premier Paquebot pour repasser à Calais : il n'y avoit pas de replique au motif qu'alléguoit le sieur Squierre & auquel le sieur de Faulconnier n'avoit seulement pas pensé, lorsqu'il proposa d'amener avec lui à Calais, non le sieur Squierre qui a voulu y venir par une raison à laquelle on ne pouvoit rien opposer, mais son Commis : le sieur de Faulconnier étant d'ailleurs exclusivement occupé du danger qu'il couroit & des moyens de s'éloigner. S'il part pour Londres, il est arrêté : s'il inspire de la méfiance à Douvres, il est arrêté : à quoi doit-il donc exclusivement songer ? à repasser à Calais ; & comment s'y prendre pour y repasser ? Il faut un prétexte plausible : celui de la nécessité des especes, au lieu d'un crédit. Le sieur de Faulconnier demande que le Commis le suive : le sieur Squierre veut absolument l'accompagner lui - même : si celui - ci se défendoit en personne, il seroit bien-tôt forcé d'avoüer qu'on rejettoit au contraire sa présence & que c'est lui qui a voulu obstinément repasser à Calais : qu'auroit fait le sieur de Faulconnier pour l'en empêcher ? Pouvoit-il seulement l'entreprendre, sans courir le risque de sa liberté ? Son premier besoin étoit de quitter l'Angleterre, & très-certainement pour y parvenir, il falloit se garder d'inspirer de la méfiance.

A qui persuadera-t-on d'ailleurs que dans cette disposition de choses, on ait résolu d'attirer le sieur Squierre à Calais pour le faire emprisonner ? Tous les vœux du sieur de Faulconnier se bornoient sans doute à trouver les moyens de s'y rendre lui-même ; & quant à moi, je pouvois d'autant moins concevoir l'idée de l'emprisonnement du sieur Squierre, *que j'ignorois les détails nécessaires à connoître pour fonder un droit sur sa personne, & que je n'avois nulle espece d'intérêt, ni à ce qu'il vînt à Calais, ni à ce qu'il y fût emprisonné.* On le répete : il n'est pas vraisemblable qu'on se soit occupé d'autre chose à Douvres, que des moyens de repasser en France : si le sieur de Faulconnier avoit proposé de retourner à Calais, pendant que le sieur Squierre & son Commis auroient continué leur route pour Londres ; il auroit nécessairement inspiré de la méfiance, & le seul moyen de la prévenir étoit de demander que le sieur Squierre ou son Commis l'accompagnât à Calais : on a vu qu'il indiqua le Commis, mais que le sieur Squierre voulut partir lui-même, sans qu'il fût possible de ne pas convenir de la nécessité de son voyage.

Nous nous embarquâmes entre onze heures & midi.

Tel eſt le fait, à l'égard de cette prétendue *trahiſon* qui a ouvert une ſi belle carriere à la diffamation & qui a fourni au Libelle un titre ſi intéreſſant, une *enſeigne* ſi attrayante.

La traverſée fut longue & pénible : j'étois malade, je n'avois point dormi : la mer acheva de me mettre dans un état déplorable : nous n'entrames à Calais que le lendemain, vers les onze heures du matin ; ſans qu'aſſurément j'euſſe fait d'autre acte d'exiſtence pendant tous le trajet, que de ſouffrir tout ce qu'il eſt poſſible de ſupporter de douleurs. Nous allames tous à l'Auberge du ſieur Deſaint : je me fis chauffer un lit à la hâte : (il y avoit quarante-huite heures que je n'avois fermé l'œil :) on vint me faire lever à deux heures : le ſieur de Faulconnier entra dans ma chambre : je ſuis obligé, me dit-il, de dîner, pour affaires, dans mon appartement avec pluſieurs Perſonnes qui ſont déjà arrivées ; vous me ferez le plaiſir de deſcendre dîner avec M. Squierre : je m'habillai & je vis effectivement cinq ou ſix Perſonnes dans l'appartement du ſieur de Faulconnier, devant lequel j'étois obligé de paſſer & où je n'entrai même pas, & je deſcendis me mettre à table avec le ſieur Squierre : le ſieur Joyau vint s'y mettre auſſi, à l'inſtant où nous commencions à dîner. J'étois ſi loin de me douter de l'événement, que je refuſai deux fois de me lever de table, lorſqu'on vint à deux repriſes, pendant le deſſert, me dire que le ſieur Faulconnier & un Négociant de Calais m'attendoient dans ma chambre & qu'ils avoient à me parler. J'y montai : le ſieur de Faulconnier y étoit ſeul. Le ſieur Clapſien, Négociant de Calais, me dit il, va faire arrêter M. Squierre, parce que ce Négociant eſt porteur de pluſieurs effets de la Maiſon Taſter : cette démarche ſert les intérêts du Marquis de Cavalcabo, auquel la faillite du ſieur Taſter feroit perdre deux cent ſoixante-cinq mille livres d'effets qu'il a fournis au ſieur Taſter, pour s'en ſervir : il en a beaucoup couté de prendre ce parti ; mais il eſt inévitable dans les circonſtances. L'impreſſion que me fit le diſcours du ſieur de Faulconnier, fut d'autant plus forte, qu'il ne m'étoit pas venu la plus légere idée de ce deſſein : je lui répondis, j'oſe dire pénétré de ce qu'il m'apprenoit, qu'il y auroit peut-être quelque moyen de s'arranger avec le ſieur Squierre, qu'il falloit ſe conſulter & eſſayer des voies d'accommodement ; toutes les combinaiſons, me répliqua-t-il, ont été épuiſées : il n'y a pas malheureuſement d'autre parti à prendre & il eſt déjà pris : on n'a voulu vous en rien dire à cauſe de

l'état où vous êtes & parce que vous avez parlé de M. Squierre avec intérêt. Comment, m'écriai-je, il est arrêté ? = Oui. Il l'a été l'instant d'après que vous l'avez quitté ; & comme il voyoit ma peine ; j'en ai surement, me dit-il, été aussi affecté que vous l'êtes.

Pendant cette conversation qui fut très-agitée, le sieur Squierre qu'on avoit arrêté dans la rue, l'instant d'après *que je l'avois quitté dans l'Auberge pour remonter dans ma chambre*, étoit à l'Hôtel-de-Ville, où on lui avoit donné un Avocat qui plaidoit sa cause : & nous montâmes en voiture pendant tout les débats entre le sieur Clapsien QUE JE N'AI JAMAIS VU & le Sr Squierre ; après que le sieur de Faulconnier eut été parler au sieur Clapsien, pour l'engager à se contenter que le sieur Squierre fût gardé dans l'Auberge.

Il y a loin de ce qu'on vient de lire au rôle de Recors que les deux Calomniateurs me font jouer : (1) tous les détails du libelle sont controuvés, sans en exeepter un seul. Je suis en état de prouver que j'ignorois tout, que je ne me suis mêlé de rien ; que les mouvemens que je pouvois me donner, se bornoient à me soutenir avec peine, en m'appuyant sur quelqu'un ; que je n'ai ni vu ni approché le sieur Squierre depuis l'instant où je le quittai dans la Salle à manger ; que je n'ai jamais vu le sieur Clapsien & que je ne suis sorti de ma chambre que pour monter en voiture.

Il est essentiel de fixer l'attention du Lecteur sur la situation de l'Affaire depuis cette époque. Voilà le sieur Squierre détenu dans l'Auberge, à la requête du sieur Clapsien ; ensuite emprisonné ; enfin, recommandé par le Marquis de Cavalcabo : il ne tenoit qu'à son Associé que la captivité du sieur Squierre ne durât pas huit jours : il n'avoit qu'à présenter une caution, ou à rendre les deux cent soixante-cinq mille livres d'effets : (2) le sieur Squierre ne seroit pas même entré en prison : c'est le sieur Tastet

---

(1) *Ceux qui ne me connoissent point, ne sont pas obligés de croire que, s'agît-il des intérêts personnels les plus considérables, je ne ferois surement pas ce qu'on m'impute dans le Libelle ; mais ils croiront aisément qu'on ne se détermine pas sans* INTÉREST *à jouer un rôle dans ces sortes de scenes : or, comme je l'ai observé, je n'avois nul intérêt à tout cet événement.*

(2) *Ces Effets ne valent rien, disent les Calomniateurs : eh bien, il devoit leur coûter beaucoup moins de les rendre.*

qui l'y a plongé : c'eſt lui, & enſuite le Banquier énergumène, ſon Protecteur & ſon conſeil : ce ſont tous ceux qui ſe ſont mêlés de cette Affaire pour l'embrouiller, pour lui donner la teinte d'infamie dont cette horde de calomniateurs a ſi facilement trouvé la nuance dans la fange de leur ame : ce ſont tous ces impoſteurs réunis qui ont prolongé la captivité du ſieur Squierre.

Il ne s'agiſſoit pour lever ſon Arrêt que de déſintéreſſer le ſieur Clapſien, ce qui pouvoit peut-être ſe faire par des compenſations, & de rendre au Marquis de Cavalcabo les deux cent ſoixante-cinq mille livres d'effets : mais au lieu d'employer ces moyens ſi faciles d'opérer la liberté du ſieur Squierre, le ſieur Taſtet faiſoit pourſuivre le payement de ces deux cent ſoixante-cinq mille francs de papiers, aux Conſuls de Paris, avec le plus grand acharnement, par divers Banquiers qui en étoient porteurs. D'un autre côté, le Marquis de Cavalcabo n'a ceſſé d'offrir la liberté du ſieur Squierre aux conditions de reſtituer les deux cent ſoixante-cinq mille livres de lettres-de-change.

De plus, M. Pergaux, Banquier, a été chargé par ſes Correſpondans de Londres de ſervir de caution au ſieur Squierre : les Calomniateurs, loin d'offrir cette caution irrécuſable, l'ont cachée avec ſoin. (1)

Enfin, apprenant qu'on machinoit un éclat, voulant éviter à tout le monde le déſagrément d'une ſcène publique & ſachant que Me Target étoit le Conſeil de ces Meſſieurs ; on a envoyé chez cet Avocat, un Négociateur muni de quelques piéces originales & porteur de cette propoſition en ſubſtance. = *On offre à M. Target de s'en rapporter à l'arbitrage de pluſieurs Avocats & Banquiers, leſquels jugeront papiers ſur table*, chez MONSIEUR TARGET LUI-MÊME (2) *entre les mains duquel on remettra des blancs ſeings : on en paſſera par cet arbitrage & on donnera la liberté au ſieur Squierre*, aux conditions qu'on vient de lire & que les calomniateurs ont enſuite offertes dans leur libelle, pour apitoyer les Lecteurs ; tandis qu'on n'a ceſſé de les propoſer.

En un mot, un autre Négociateur s'eſt tranſporté chez l'honnête Ban-

(1) *Ils ſe ſont même éloignés du ſieur* Pergaux, *dont l'eſprit conciliateur les effrayoit : le ſieur* Pergaux *eſt cependant chargé des intérêts des Créanciers du ſieur* Taſtet : *il eſt le correſpondant des Syndics de cette faillite & Créancier lui-même.*

(2) *On ne pouvoit donner à quelqu'un un témoignage d'eſtime plus marqué ; les Calomniateurs ont prétendu ſe faire un moyen de cette offre ſi loyale.*

quier dont nous avons parlé, pour y faire les mêmes offres : animé par sa fureur personnelle contre le sieur de Faulconnier, enchanté de l'occasion de servir sa haine, peut-être aussi surpris dans le délire de quelque accès violent : *non, non, s'écria l'Energumène : il faut les traîner dans la boue : il faut que le Mémoire paroisse & celui qui le suivra sera encore plus fort.* (1)

Que les Lecteurs impartiaux joignent à tous ces détails, les efforts tentés par ces Messieurs, pour surprendre à l'autorité l'élargissement du sieur Squierre, sans conditions, les infidélités dans les procédures, la perfidie d'offrir dans le libelle imprimé, de rendre les effets, (comme si jamais, il faut le répéter sans cesse, le Marquis de Cavalcabo avoit demandé autre chose,) (2) tandis que dans les Ecritures & dans les Requêtes on demandoit l'élargissement sans conditions; la perfidie plus grande encore, de continuer les poursuites pour le payement de ces mêmes effets qu'on offroit de rendre, la bassesse d'amuser par des apparences d'accommodement, tandis qu'on se disposoit à faire paroître le libelle, deux ou trois jours avant les vacances, pour qu'on n'eût pas le tems d'y répondre & afin de surprendre un Provisoire : qu'on réunisse, dis-je, tous ces détails; & l'on pourra juger les calomniateurs & se dévoiler l'infamie de cette machination.

Nous finirons cet exposé par une circonstance sur laquelle les calomniateurs insistent particulierement. Le sieur Clapsien, disent-ils, n'est qu'un prête-nom : je le suppose : quand sa réclamation n'auroit servi que de prétexte pour donner le tems au Marquis de Cavalcabo de faire écrouer le

---

(1) *Au moment où cet irascible Banquier prononçoit,* DEVANT TÊMOINS, *ces paroles remarquables; un Chevalier de S. Louis entra : le furieux Banquier l'appella mon cher Comte : le cher Comte vit qu'on parloit avec agitation & demanda de quoi il s'agissoit : nous parlons de l'affaire de ce pauvre Tastet, répondit le Banquier, Pourrat-on lui être bon à quelque chose, reprit le cher Comte; lequel ajouta avec autant de prudence, que d'esprit & de respect pour l'honneur : = Ah! c'est un vol manifeste! Quelques soins que nous nous soyons donnés, nous avons le malheur d'ignorer le nom de ce cher Comte.*

(2) *Jamais : non, jamais, on n'a refusé l'élargissement du sieur Squierre : c'est à regret qu'on s'est déterminé à le faire arrêter : on a ensuite demandé caution : les Calomniateurs en avoient une irrécusable, comme on l'a vu : loin de l'offrir, ils l'ont cachée: élargir le sieur Squierre, sans conditions, c'étoit faire perdre deux cens soixante-cinq mille livres au Marquis de Cavalcabo qui n'avoit plus de recours contre un failli, surtout à Londres où les Banqueroutes s'arrangent dans vingt-quatre heures.*

ſieur Squierre ; qu'y auroit-il donc de criminel dans ce moyen, dont il n'y a pas un Créancier qui ne profitât avec empreſſement ? & pour reſtreindre cette étrange affaire dans ce qu'elle eſt ; s'enſuit-il *de ce que le ſieur Taſtet a avancé cent ſoixante deux mille livres à M. le Prince de Salm, que le Marquis de Cavalcabo doive en perdre deux cent ſoixante-cinq mille*, (1) & n'eſt-ce pas le comble de la ſcélérateſſe, que d'eſſayer ſur ce ſeul fondement, de deshonorer cinq ou ſix perſonnes, *en les diffamant avant d'intenter aucune action, avant de former aucune demande* ?

Les Calomniateurs prétendent tirer un grand avantage de ce qu'on a tenté des voies d'accommodement : nous en avons fait l'aveu, ſans craindre le blâme. On a lu nos propoſitions & chacun eſt maintenant en état de juger quels ſont les coupables, de ceux qui ont offert la conciliation la plus honnête ou de ceux qui l'ont rejettée. Que peuvent donc conclure de ces démarches, les Calomniateurs? qu'on craignoit l'éclat ; oui, ſans doute, on le craignoit ; on cherchoit à l'éviter ; on voudroit bien encore l'avoir prévenu : on ſçavoit qu'il ſe forgeoit un Libelle diffamatoire ; on vouloit étouffer le Monſtre.

Ce n'eſt pas que l'abſurdité du Libelle puiſſe échapper aux Miniſtres, aux Magiſtrats, aux Juges, aux Avocats, aux Négocians ; mais ces claſſes ne compoſent pas toute la Société. Quel eſt le Citoyen qui ne reſſente pas une profonde douleur, en ſe voyant diffamer dans tout Paris ? Où ſeroit l'Etre invulnérable que ces ſortes d'eſclandres n'offenſeroient pas ? Les préventions opiniâtres de tant d'hommes injuſtes & aveugles ; les tournures perfides des méchants ; l'effet cruel de la premiere impreſſion ; la joie de

---

(1) *C'eſt ici qu'il eſt néceſſaire de rappeller un paſſage important du Libelle ; les Calomniateurs y rapportent une Lettre du ſieur de Faulconnier, dans laquelle celui-ci écrit au ſieur de Morande, à Londres :*

« Je me borne à vous annoncer que M. Squierre a été arrêté à Calais & qu'il » n'en ſortira qu'après avoir donné caution des engagemens contractés par ſa » Maiſon.

« Nous verrons, *répondent les Calomniateurs*, ſi quand ON FOURNIT PAR TITRES, LA PREUVE LA PLUS COMPLETTE que les engagemens pour leſquels on eſt en priſon, ont été eſcroqués, il faut une caution pour en ſortir ».

Il ſeroit difficile d'employer une aſſertion plus poſitive, plus impoſante : cependant l'Arrêt qui vient d'intervenir n'accorde au ſieur Squierre ſa liberté, qu'à la condition de dépoſer les 265 mille livres d'Effets, de donner bonne & ſuffiſante caution pour les 30042 livres de lettres-de-change, répétées par le ſieur Clapſien, ou le dépôt de la ſomme, & condamne le ſieur Squierre aux dépens.

ſes ennemis ; les allarmes de ſes amis ; quels aſſauts pour l'amour-propre! quelles épreuves pour la ſenſibilité ! & ce qui met le comble à tant d'amertume ; c'eſt que le mal des premieres douleurs eſt irréparable, même lorſque vous avez ramené l'opinion par les preuves les plus lucides.

L'imagination effrayée ne ſe repréſente que trop aiſément le tableau de tous les effets d'un Libelle ; & quelque vrai que ſoit ce tableau dans toute ſon étendue ; l'amour-propre outragé l'aggrandit encore. Une foule de ſots prononce ſans vous entendre, ſans vous lire, (1) ſans qu'il leur appartienne d'avoir une opinion après vous avoir lu : des Scélerats plus intelligens & beaucoup plus coupables, atteſtent à l'oreille, colportent, embelliſſent l'anecdote ſcandaleuſe *qu'ils ne croient point* : des cercles entiers d'honnêtes gens ne craignent pas de prononcer ſur des rapports dénaturés de bouche en bouche : au milieu de tant de clameurs, on diſtingue ſur-tout les cris aigus des Concuſſionnaires, des Uſuriers, de tous les perſonnages qui ont le plus beſoin d'indulgence. Eh ! qui ne chercheroit à ſe dérober à ce vacarme univerſel ? Qui ne fuiroit, dans un Siècle où quelques Avocats moins avides de défendre leurs Clients, que d'immoler des victimes à la malignité, ont fait de leurs Mémoires (& l'Ordre s'eſt plaint de ces excès) des archives de diffamation ?

Le Libelle du ſieur Taſtet eſt aſſurément une collection rare d'impoſtures les plus manifeſtes : mais ſervons-nous moins d'aliment à la méchanceté ? Tel d'ailleurs aura lu le Mémoire, qui ne lira point la réponſe, qui n'entendra plus parler de l'affaire, à qui il n'en reſtera d'autre idée que celle d'inculpations très-graves qui compromettent l'honneur de quelques Particuliers dons il n'auroit jamais entendu prononcer le nom, ſans le Libelle : & il ne faut pas croire que les traces puiſſent jamais s'en effacer entierement : pour les rendre indeſtructibles, les Calomniateurs ont toujours le ſoin barbare d'accumuler, d'entaſſer les accuſations ; ils les répetent ; ils les épuiſent ; ils finiſſent par vous reprocher juſqu'à votre mauvaiſe fortune, & malheureuſement tels ſont les hommes, que ce reproche ſeul eſt un obſtacle à la ſurmonter. Juſtifiez-vous enſuite de maniere à ne pas laiſſer le moindre doute ; votre défenſe peut être victorieuſe, mais n'eſpérez jamais un triomphe complet. La cicatrice reſte, qu'on ait été bleſſé de la main d'Achille ou de celle de Therſite.

---

(1) *Comme l'ingénieux, le cher Comte dont nous avons parlé.*

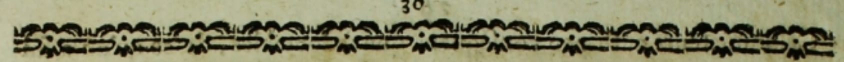
Calomniateurs

Calomniateurs aussi peu conséquens que redoutables, de ce qu'on a fui l'horreur de votre Libelle, vous osez conclure qu'on l'a mérité ? J'en appelle à tous les Particuliers ignorés comme moi : lequel d'entr'eux se verra, sans épouvante, traduit en spectacle ? Pour qui ce spectacle ne seroit-il point un supplice ? Pour les seuls faiseurs de Libelles que, comme les Bourreaux, les suplices n'affectent point. J'ai lutté sans doute : oui, j'ai lutté; j'ai fait les plus violens efforts pour me dérober à cet affreux combat; mais une fois traîné dans l'arêne par la Furie de la diffamation ; je ne balance plus : je me dévoüe à l'opinion publique.

Calomniateurs ! je veux vous donner une joüissance complette. L'ame en proie à tous les excès de la sensibilité, votre Libelle m'a atterré pendant quelques heures : vous m'avez plongé le poignard dans le cœur : vous m'avez assimilé aux plus viles especes d'hommes, & je ne suis point coupable : tous vos coups ont porté : vous ne pouviez choisir le moment avec une industrie plus cruelle & plus éclairée : dans cet instant où la voix de mon innocence & les consolations de l'amitié ont achevé de me rendre à moi-même ; je vous fais encore un dernier aveu : j'aimerois mieux que vous eussiez retranché dix années de ma vie ; car me voilà réduit à l'affreuse nécessité d'en consacrer le reste à la vengeance.

COSTE D'ARNOBAT.

VINOT, Proc.



ÉTAT
DES TERRES ET BIENS-FONDS
APPARTENANS
A M. LE PRINCE REGNANT DE SALM-KIRBOURG.

CHAPITRE PREMIER. *Revenus.* *Fonds.*

SA Souveraineté située dans le Cercle du Haut-Rhin, omprenant, 1°. la Ville de Kirn, le grand Bailliage de irbourg; 2°. le Wildgraviat de Dhaun; 3°. les Seigneues de Syn & de Merxheim; 4°. Part dans les Bailliages Wildembourg, Flonheim, Tronnecken, Dimmerigen, oerstadt & Rhaün.

En outre, le Comté de Renneberg, près Cologne.

Tous ces biens dans le mauvais état où ils ont été ouvés, & d'où l'on n'a pu les tirer encore, ne peuvent ères être comptés que pour cent mille livres de revenu; ais vû les améliorations de toutes espéces & les établisseens de finance & autres auxquels on travaille en ce moent, ce revenu peut être quadruplé dans peu d'années. es biens inaliénables ne sont pas faciles à apprécier; mais endu la Souveraineté, on pourroit les évaluer à un & demi pour cent, ci . . . . 100,000 l. 7,000,000

CHAPITRE SECOND.

Terres & biens que le Prince veut conserver.

* La Terre & Baronnie de Leuze, en Haynault, rappor-

* Il est possible de faire dans cette Terre une coupe de bois de quinze cens mille livres, sans presque diminuer le revenu.

	Revenus.	Fonds.
tant, année commune, cent vingt mille livres de France, ci	120,000	5,400,000
Les Seigneuries & Terres de Lipeloo, Liſe & Malderem près Malines, remarquables par la richeſſe de leurs plantations, rapportant par an douze mille livres, ci	12,000	600,000
La Seigneurie de Hymmerſel, enſemble la Dîme de Lieres, près Anvers, rapportant neuf à dix mille livres par an, ci	10,000	400,000
La Principauté d'Overiſque, en Brabant, à trois lieues de Bruxelles, rapportant, année commune, quarante mille livres, ci	40,000	1,600,000
La Baronnie de Boxtel, en Hollande, Terre qui ſera triplée d'ici à dix ans par les plantations immenſes qui y ont été faites, & auxquelles on a employé preſque tous les revenus de cette Terre depuis quinze ans, montant actuellement à vingt-quatre mille livres, ci	24,000	1,200,000
Le Comté de Bailleul, en Artois, rapportant vingt-cinq mille livres, ci	25,000	900,000
Les Terres & Seigneuries de Saint-Martin-Gauchin-légal, Eſtréelles, Pierremont, Roſemont, &c. en Artois, rapportant vingt-cinq mille livres, ci	25,000	900,000
Les Terres & Seigneuries de Leſtrem, en Artois, rapportant quinze mille livres, ci	15,000	500,000
Les Terres & Seigneuries de Wimy & Farbus & Ack, en Artois, dont une partie appartenant ci-devant à M. le Prince de Soubiſe, eſt rentrée dans les mains du Prince de Salm par la voie du retrait, ſuſceptibles de beaucoup d'augmentations, rapportant en ce moment quinze mille livres, ci.	15,000	500,000
La Terre & Seigneurie de Calonne, ſur la Lys, près Merville, en Artois, rapportant ſix mille livres, ci	6,000	200,000
La Terre & Baronnie de Leſdain, en Cambreſis, rapportant ſept mille livres, ci	7,000	250,000
Le Comté d'Hantkerke, en Flandres Françoiſe, rapportant trois mille livres, ci	3,000	140,000
Nota. D'après des renſeignemens nouvellement parvenus, il conſte qu'il ſera aiſé d'augmenter d'un tiers le revenu de ces Terres.	301,000	12,190,000

CHAPITRE TROISIEME.

Terres & Biens qui ſeront par la ſuite vendus ou échangés.

La Baronnie de Melsbroeck, rapportant quinze cens livres, ci	1,500	60,000

	Revenus.	Fonds.
Ci-contre	1,500	60,000
La Terre & Baronnie de Pecq en Tournaisis, donnant Séance aux Etats de la Province, rapportant, année commune, seize mille livres, ci	16,000	700,000
La Baronnie de Locres & Angest, en Flandres, rapportant six mille livres, ci	6,000	300,000
Fermes & cens, Hôtels, Maisons & Capitaux en la Ville & environs de Bruxelles, rapportant vingt-trois mille livres, ci	23,000	900,000
Recette du sieur Paris, comprenant des Fermes & autres petits Biens aux environs de Bruxelles, rapportant cinq mille livres, ci	5,000	200,000
La Terre & Seigneurie d'Haybes, possédée par indivis par le Prince & M. le Comte de Maldeghen, rapportant pour moitié onze mille livres, ci	11,000	400,000
	61,500	2,560,000

CHAPITRE QUATRIEME.

Canal de Provins.

La Seigneurie & propriété engageaire du Canal de Provins, de ses francs bords & annexes, du revenu futur desquels le tableau le plus modéré est porté à deux cens mille livres, ci	200,000	4,000,000

Nota. Ce Canal sera très-prochainement en navigation.

CHAPITRE CINQUIEME.

Terreins de Paris.

La Propriété de quinze cens toises de terrein rue de Bourbon, à Paris, du côté de la riviere, & de cinq cens & plus, rue de Belle-Chasse, dont le tout peut être évalué, vû les Bâtimens qui y sont construits	. . . .	900,000

CHAPITRE SIXIEME.

Créance sur le Roi, avec les intérêts de cette somme jusqu'à ce jour, ainsi qu'il est détaillé dans plusieurs Mémoires remis aux Contrôleurs Généraux, nommément à M. d'Ormesson	. . . .	6,000,000

RÉCAPITULATION.

	Revenus.	Fonds.
Chapitre I.	100,000 l.	7,000,000 l.
Chapitre II.	302,000	12,190,000
Chapirte III.	62,500	2,560,000
Chapitre IV.	200,000	4,000,000
Chap tre V.	....	900,000
Chapitre VI.	....	6,000,000
	664,500 l.	32,650,000 l.

CHARGES.

	Revenus.	Fonds.
Charges hypothécaires ſur les Terres, dont l'intérêt ſe paye à quatre pour cent, ſont par an	109,600 l.	2,740,000 l.
Legitime du Prince Maurice, ci	15,000	300,000
Penſions, Charges de Famille & autres, dont une partie en viager, ſont par an	55,000	700,000
Dettes de la ſucceſſion maternelle	....	200,000
Dettes chyrographaires	....	400,000
	179,000 l.	4,340,000 l.

BALANCE.

	Revenus.	Fonds.
Revenu annuel & le fonds	664,500 l.	26,650,000 l.
Charges avec le fonds	179,000	4,340,000
Déduction faite, reſte { En Revenus	485,700	
Déduction faite, reſte { En biens-fonds au Soleil	....	22,310,000
Sans compter la créance de	....	6,000,000
Ce qui feroit	....	28,310,000

Nota. Tous ces Biens hors la Souveraineté & la Terre de Lippeloo, ſont libres de toute ſubſtitution.

De l'Imprimerie de VALLEYRE l'aîné, rue de la Vieille-Boucleric, à l'Arbre de Jeſſé. 1784.

